



MY HEALTHY
My Medical Payments

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Paiement mobile :
 les technologies QR Code
 et NFC démocratisent le
 paiement sans contact chez
 les professionnels de santé**

MY HEALTHY

Les paiements en espèces et en chèques sont-ils voués à disparaître ? C'est en tout cas ce qui semble ressortir de l'évolution du comportement des Français, devenus des incondtionnels du paiement sans contact.

Les chiffres sont éloquentes :

- Depuis 2020, il s'impose comme le moyen de paiement préféré dans notre pays : alors que plus de 1 paiement sur 2 est réalisé par carte, près de 6 transactions sur 10 en magasin ont été effectuées sans contact l'année dernière, et même 73% des CB de moins de 50€ (source : Observatoire CB).
- En 2022, 38 % des Français disent avoir déjà payé avec leur smartphone, soit deux fois plus qu'en 2018 (source : étude Kantar)

Et ce n'est qu'un début ! À l'échelle européenne, on constate dans certains pays (Grèce, Chypre, Pays-Bas, Slovaquie) une augmentation de plus de 80% des paiements sans contact depuis le début de la crise sanitaire (source : rapport BCE, décembre 2022).

Malgré cette explosion de la demande, nombre de praticiens de santé rechignent encore à accepter la carte bancaire et le paiement mobile. Ils redoutent en effet des formalités administratives et des coûts supplémentaires.

Pour pallier ce décalage, la start-up française [MY HEALTHY](#) utilise le meilleur des technologies QR code et NFC pour proposer une solution d'e-paiements via le smartphone.

Elle permet ainsi de concilier les attentes des patients et celles des professionnels de santé, tout en gérant les différentes situations de paiement (comptant, différé, fractionné, à distance).



Le paiement mobile se généralise, porté par des technologies d'avenir



LA TECHNOLOGIE PHARE DU MOMENT : LA NFC (NEAR-FIELD COMMUNICATION)

La plus utilisée en France et dans la majorité de l'Europe, elle permet d'échanger automatiquement et rapidement des informations entre 2 appareils compatibles et situés à proximité l'un de l'autre.

Cette technologie équipe déjà les cartes bancaires pour le paiement sans contact. Présente sur les derniers modèles de smartphones, via une puce, elle peut être utilisée si la banque du patient propose ce service (c'est généralement le cas) et s'il a enregistré sa carte dans l'application "Wallet" ou "Cartes" de son téléphone (ex : Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay...).

LA TECHNOLOGIE D'AVENIR UTILISÉE PAR MY HEALTHY : LE QR CODE APPELÉ LE CODE MYPROFESSIONAL

De plus en plus répandu, le QR code peut contenir 300 fois plus d'informations qu'un code-barre classique, tout en étant très rapidement décodable et plus sûr. Au fil du temps, il s'est imposé comme un outil simple et pratique pour utiliser différents services et payer sans contact.

Cette technologie présente un avantage majeur : il n'y a qu'à lier sa carte de crédit à une application de paiement par QR code pour payer vite et bien tout en profitant d'une **plus grande protection de la vie privée lors des transactions**. En effet, le QR code réduit significativement le nombre d'intermédiaires intervenant entre le payeur et le receveur (ex. : 6 partenaires en moyenne avec l'Apple Pay, vs 3 partenaires avec un QR code).

Les praticiens de santé y gagnent aussi puisqu'ils n'ont **plus du tout besoin d'un terminal bancaire**, l'application MY HEALTHY suffit.



Une nouvelle solution de paiement high-tech, 100% dédiée au secteur de la santé

Et s'il n'y avait plus besoin de payer par chèques ou en espèces, même quand le praticien ne dispose pas d'un terminal de paiement (TPE) ?

Avec MY HEALTHY, tout devient simple, puisque cette application innovante représente à la fois :

Une solution de paiement pour les professionnels de santé

Un dispositif de financement pour les patients



En offrant une alternative dématérialisée au TPE, qui fonctionne de portable à portable, nous simplifions et surtout nous démocratisons l'accès aux soins

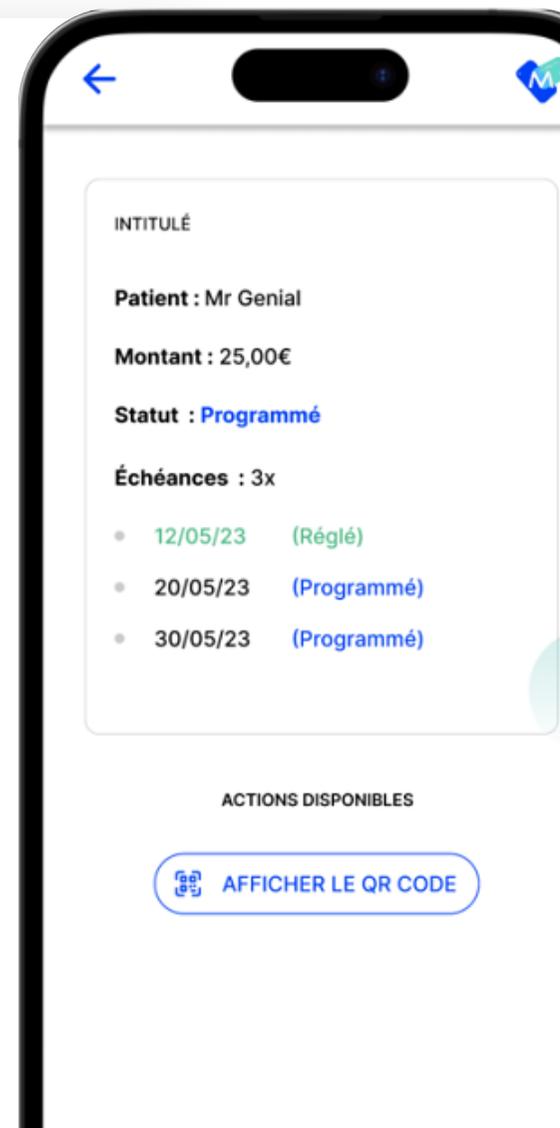
Il suffit de télécharger l'application MY HEALTHY sur les stores Apple ou Google pour pouvoir encaisser les consultations sans le moindre contact, directement via un simple smartphone.

Une totale adaptation aux usages actuels

Sans limitation de plafond, MY HEALTHY permet aussi de gérer automatiquement et de sécuriser les différés de paiement ou les paiements en plusieurs fois (3x). C'est fini la gestion administrative et le risque des chèques.

Une expertise reconnue

Les solutions de paiement de MY HEALTHY sont agréées par la Banque de France et l'ACPR. MY HEALTHY est membre du pôle de compétitivité de la Finance, Finance Innovation, de France FinTech, et de la FrenchTech Grand Paris. Elle fait partie du club des entrepreneurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Paris Île-de-France. Elle est incubée à Matrice Cube et fédère une équipe opérationnelle de 3 à 5 personnes.



Les patients qui utilisent le paiement sans contact apprécient...



Le gain de temps

Le paiement sans contact est beaucoup plus rapide : il n'y a pas besoin de compter les espèces, de remplir un chèque ou de taper le code d'une carte.



La praticité

Le paiement est plus simple et plus avantageux :

- Une réelle disponibilité : il est possible de payer sans contact dans toutes les situations (distance, cabinet, en déplacement).
- Le suivi des dépenses en temps réel aide à suivre sa trésorerie et à mieux gérer son budget.



La sécurité

Aucun paiement n'est encaissé sans autorisation préalable de la banque, ce qui rend le sans contact plus fiable que le chèque.



La souplesse

Sans frais supplémentaires par rapport au paiement avec une carte traditionnelle, le sans contact offre aussi plusieurs options de paiements (QR code, virements, prélèvements).



L'hygiène

À l'heure de la résurgence du Covid et de toutes les pathologies hivernales, le paiement sans contact évite la propagation des bactéries (contrairement à l'argent liquide, trop manipulé).



L'inclusivité

Le paiement sans contact est plus facile à utiliser pour les personnes âgées ou celles ayant des problèmes de mobilité : elles rencontrent souvent des difficultés pour manipuler de l'argent liquide, remplir un chèque ou utiliser une carte bancaire.



La protection de la planète

Finis le papier ! L'encaissement sans contact se fait directement grâce à un QR code dans le cabinet ou par SMS (distantiel, relance).

Portrait de Jérôme Villeminot, fondateur et CEO

Jérôme Villeminot est un père de famille de 50 ans. Formé en école de commerce et titulaire d'un MBA, il a travaillé pendant 13 ans dans de grands groupes financiers, dans le financement aux entreprises puis 13 ans en tant qu'entrepreneur.

Il s'est lancé dans l'entrepreneuriat en 2010 en créant et en ayant différentes expériences professionnelles dans divers domaines : le coaching, le conseil, le financement immobilier, le sport et le digital.



L'AVENTURE MY HEALTHY RÉSUMÉE EN QUELQUES DATES-CLÉS

2020 - Jérôme a l'idée de ce concept innovant pour palier le manque de temps, l'important volume de tâches administratives à réaliser par les professionnels de santé et de proposer une alternative de paiement aux 30% des professionnels de santé qui encaissent encore en chèque ou espèces. Il imagine alors une solution pour en finir avec un encaissement trop chronophage et non-dématérialisée.

2021 - Les études de faisabilité "produit" et "marché" valident l'intérêt de cet outil.

2022 - Jérôme monte une équipe technique (CTO et développeurs). Il est rejoint en octobre par trois associés qui forment "l'advisory board" de MY HEALTHY : Amine T., Commissaire aux Comptes, Pierre C., Directeur financier, et Arnaud M., ancien banquier. La même année, l'équipe développe l'application et publie sa première version sur les stores d'Apple et Google.

2023 - Année de bêta test et de commercialisation en septembre de l'offre d'encaissement pour les professionnels de santé « MyProfessional ».



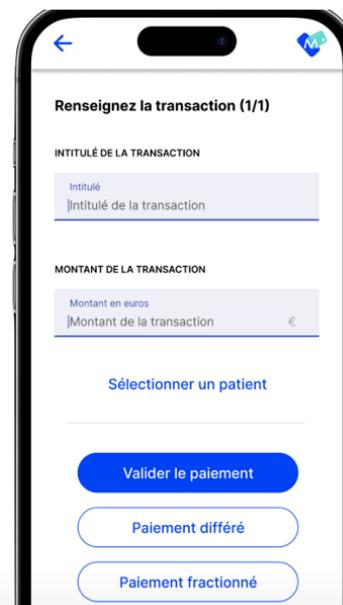
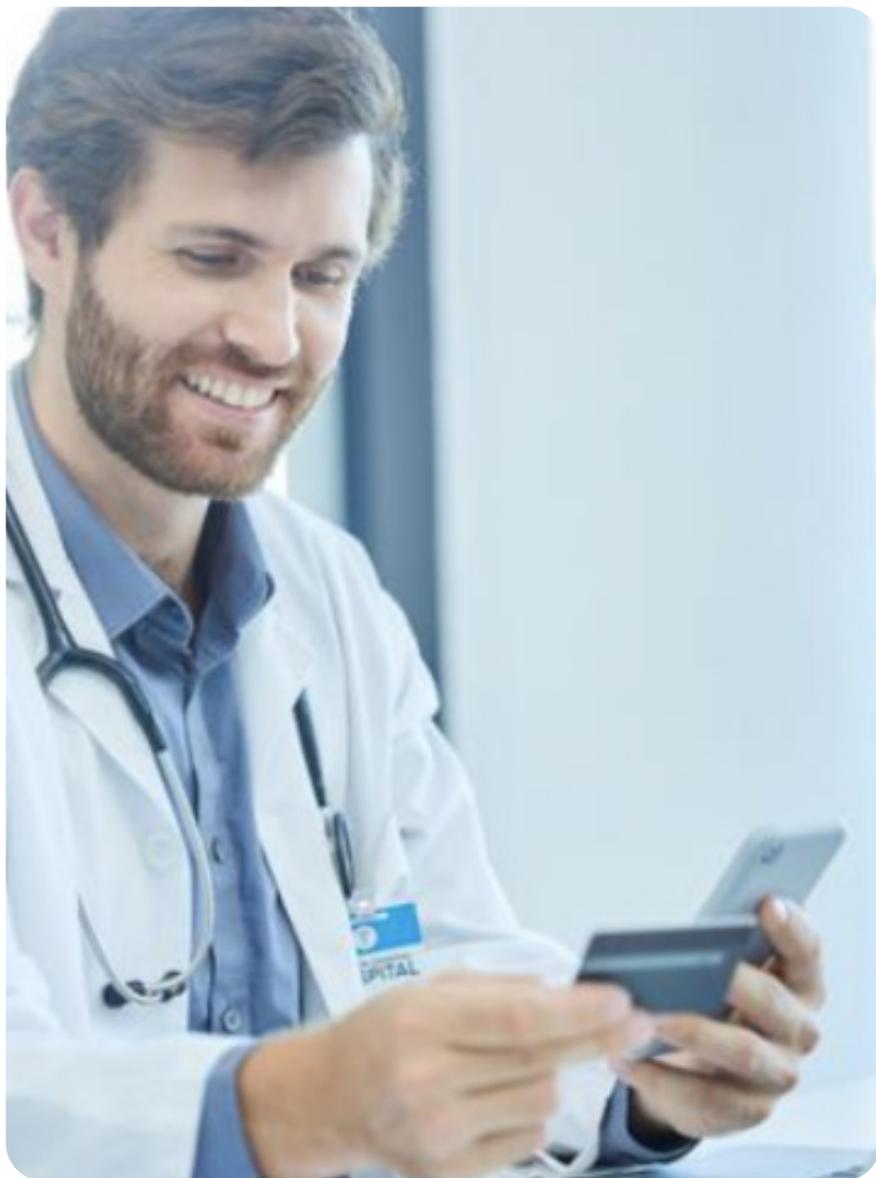
MY HEALTHY
My Medical Payments

UNE CROISSANCE QUI S'ACCÉLÈRE

Avec l'ambition de devenir le moyen de paiement pour la Santé et de financement pour les patients, MY HEALTHY a lancé en 2023 la mise en production et le développement commercial de l'offre B2B.

2024 va être l'année du lancement de l'offre "MyCard/ Mycard+" pour les patients et le déploiement commercial de l'offre B2B.

Ensuite, la start-up souhaite étendre son application d'e-paiements "in-app" dans d'autres pays européens à l'horizon 2025/ 2026.



Pour en savoir plus

 myhealthy.fr



Contact presse

 Marie MY HEALTHY

 contact@myhealthy.fr

 09 70 70 89 17